



UNE OFFRE DE FORMATION PERFORMANTE

SE FORMER À BTP CFA VENDÉE GRÂCE À DES FILIÈRES MÉTIERS COMPLÈTES

DU CAP AU BAC+2

MÉTALLERIE

- CAP Métallier
- BP Métallier

INSTALLATIONS TECHNIQUES

Électricité

- CAP Électricien
- BP Électricien
- Bac Pro Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés
- CS* Technicien en Énergies Renouvelables option A : Énergie Électrique
- BTS Électrotechnique

INSTALLATIONS TECHNIQUES

Plomberie, chauffage, ventilation, froid et conditionnement d'air

- CAP Monteur en Installations Sanitaires
- CAP Monteur en Installations Thermiques
- BP Monteur en Installations de Génie Climatique et Sanitaire
- Bac Pro Installateur en Chauffage, Climatisation et Énergies Renouvelables
- CS* Maintenance des Équipements Thermiques Individuels
- CS* Technicien en Énergies Renouvelables option B : Énergie Thermique
- BTS Maintenance des Systèmes option B : Systèmes Énergétiques et Fluidiques

PISCINE

- BP Métiers de la Piscine
- Titre Pro. Technicien d'Installation et de Maintenance de Piscines

COUVERTURE

- CAP Couvreur
- CS* Zingueur

GROS-ŒUVRE ET MAÇONNERIE

- CAP Maçon
- Titre Pro. Maçon du Bâti ancien (*Spécial Patrimoine*)
- BP Maçon
- Bac Pro Technicien du Bâtiment : Organisation et Réalisation du Gros-Œuvre

BOIS

- CAP Menuisier Fabricant
- CAP Menuisier Installateur
- BP Menuisier
- Bac Pro Technicien Menuisier Agenceur
- CAP Charpentier Bois
- CAP Ébéniste (3 ans)

FINITION

Peinture, sols souples, carrelage, plâtrerie

- CAP Carreleur Mosaïste
- BP Carreleur Mosaïste
- CAP Peintre Applicateur de Revêtements
- CS* Solier
- BP Peintre Applicateur de revêtements
- CS* Peinture Décoration
- CAP Métiers du Plâtre et de l'Isolation
- BP Métiers du Plâtre et de l'Isolation

ÉTUDES ET ENCADREMENT DE CHANTIER

- TFP (Titre à Finalité Professionnelle) Responsable Technique d'une PME de la Construction (Niveau 5)

*Certificat de Spécialisation (CS)



VOTRE QUOTIDIEN AU CFA

- Les ateliers spécialisés pour chaque métier permettent aux apprenants d'évoluer dans un environnement de formation moderne et professionnel.

- Un Centre de Ressource d'Accompagnement et de Formation (CRAF) est un lieu de recherches et de travail individualisé ou en groupe. Il est équipé d'outils informatiques et de supports pédagogiques.

- Des aides financières sont possibles en fonction des profils et des besoins des candidats. Plus d'infos sur www.btpcfa-pdl.com rubrique « se former »

- BTP CFA Vendée dispose :

- d'un **restaurant** géré par un prestataire extérieur : API restauration ;
- de **navettes gratuites** aller-retour des gares routière et SNCF jusqu'au CFA ;
- d'un **hébergement mixte de 225 lits**, pour lequel la priorité est donnée aux apprentis les plus jeunes et les plus éloignés du CFA.



Pour plus d'infos sur l'hébergement, contactez :
Nathalie JAULIN
02.51.62.75.21 - hebergement-85@btpcfa-pdl.com



VISITE VIRTUELLE
Chaîne Youtube
BTP CFA Pays de la Loire

et sur www.btpcfa-pdl.com/85

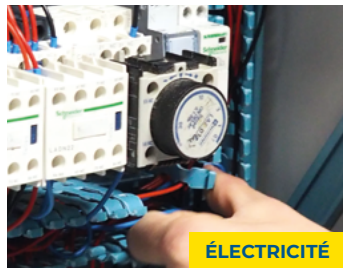
GROS-ŒUVRE MAÇONNERIE



PLOMBERIE - CHAUFFAGE



COUVERTURE



ÉLECTRICITÉ



PLÂTRERIE



PEINTURE



MÉTALLERIE



BOIS



PISCINE



CARRELAGE

QUELQUES CHIFFRES-CLÉS

1 568
APPRENANTS*

1 129
ENTREPRISES
FORMATRICES*

81,20%
DE RÉUSSITE
AUX EXAMENS 2024

97,2%
D'INSERTION DANS
L'EMPLOI OU POURSUITE
DE FORMATION **

1 394
MAÎTRES
D'APPRENTISSAGE
formés depuis 1993

159
MÉDAILLÉS D'OR
au concours national
"Un des Meilleurs Apprentis
de France" depuis 2004

15
MÉDAILLÉS
aux Finales Nationales et
Internationales des WorldSkills
depuis 10 ans

*chiffres datant de janvier 2025

**Ces données sont issues de l'enquête d'insertion réalisée par Essencia Études et Sondages auprès des apprenants sortis en juin 2024 (55% de répondants).



BTP CFA VENDÉE - ISMP

23 rond point du Coteau - BP 02
85001 LA ROCHE SUR YON Cedex



@btpcfavendee

www.btpcfa-pdl.com/85



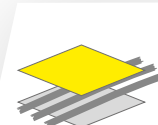
@ismpvendee

www.btpcfa-pdl.com/ISMP

BTP CFA PAYS-DE-LA-LOIRE
9 rue Marcel Sembat
44100 NANTES

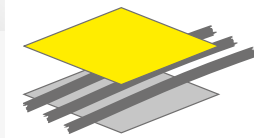
n°SIRET : 786 055 293 00033
APE : 8532Z

Association Loi 1901. Déclaration d'activité
enregistrée sous le n°52 44 06690 44 auprès
du Préfet de la Région des Pays de la Loire. Cet
enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.



**BTP CFA
PAYS DE LA LOIRE**

Association régionale des CFA du BTP des Pays de la Loire



**BTP CFA
VENDÉE**

Le réseau de l'apprentissage BTP

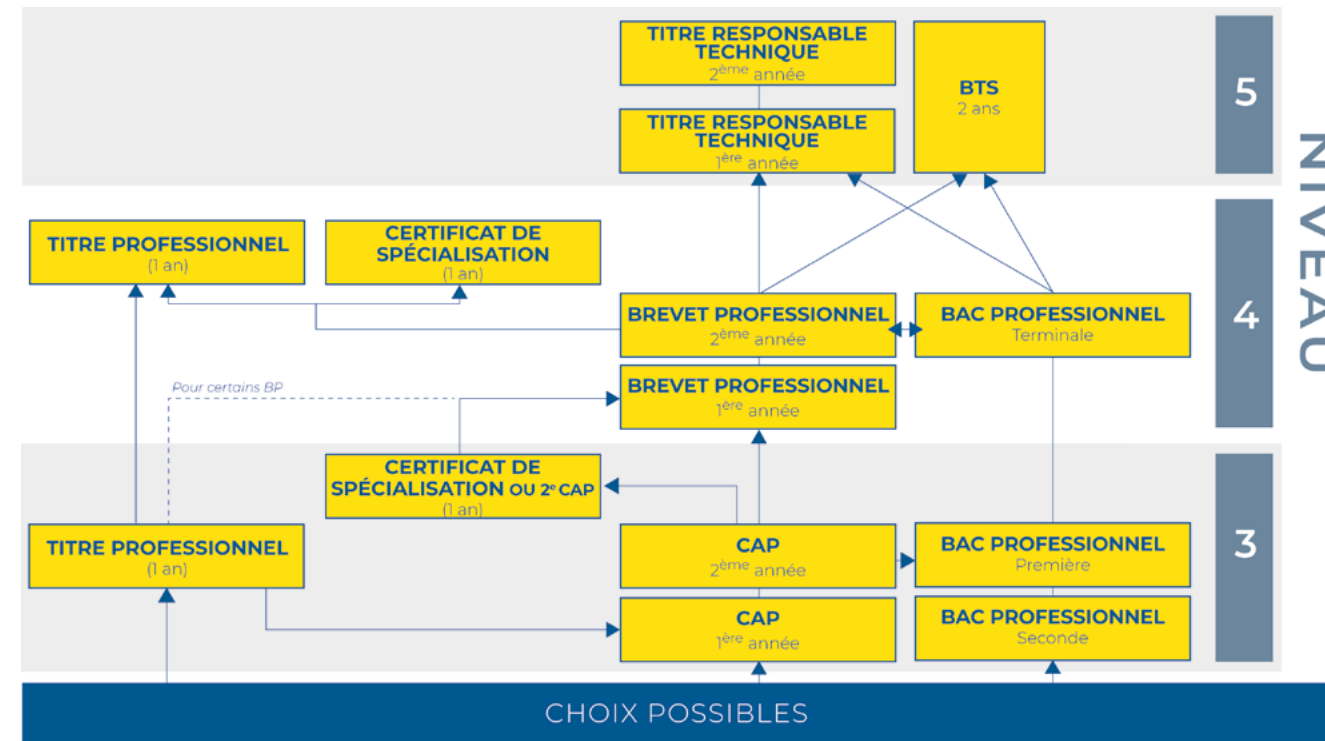
BTP CFA VENDÉE C'EST AUSSI :

- des actions de formation continue de courte durée allant de l'initiation au perfectionnement technique
- des formations de spécialisation
- des formations sur-mesure



UN PARCOURS DE FORMATION COMPLET

DES CHOIX MULTIPLES POUR RÉPONDRE À CHAQUE DEMANDE

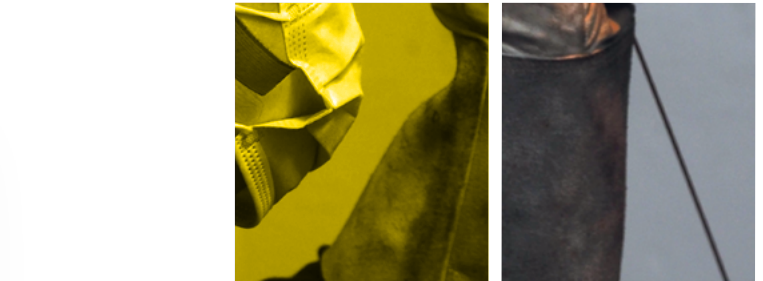


NIVEAU

MAJ : 09/05/2025

Nous proposons également des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) de la branche BTP

Les sites de BTP CFA Pays de la Loire permettent de se former du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) jusqu'au Bac+2. Les apprenants ont donc la possibilité de construire leur parcours d'évolution, en fonction de leurs objectifs. Ils ont également la possibilité de poursuivre vers un Bac+3 voire une école d'ingénieurs dans d'autres établissements.



www.btpcfa-pdl.com/85



■ Participez à nos actions gratuites de découverte des métiers du Bâtiment et de la Piscine :

JOURNÉES PORTES OUVERTES

2025-2026

SAMEDI 13 DÉCEMBRE 2025

9h à 12h

spéciale formations supérieures

VENDREDI 06 FÉVRIER 2026

17h à 20h

SAMEDI 07 FÉVRIER 2026

9h à 16h

VENDREDI 28 MARS 2026

9h à 12h

1. SUR INSCRIPTION

Pour un rendez-vous personnalisé

2. ENTRÉE LIBRE

Toutes les informations : www.btpcfa-pdl.com

MON OUTIL ORIENTATION

SUR RENDEZ-VOUS

Visite des ateliers du CFA

Entretien personnalisé pour échanger sur les choix d'orientation

Contacts :

Anne MICHENAUD
02.51.62.75.15
anne.michenaud@btpcfa-pdl.com

Emmanuelle LEDIEU
02.51.62.60.63
emmanuelle.ledieu@btpcfa-pdl.com

LES ATELIERS DU MERCREDI

DÉCOUVERTE D'UN MÉTIER AU CHOIX

+ DE 6 HEURES EN ATELIER

Dès la 4ème ! TOUT PROFIL

Dates à consulter sur note site

www.btpcfa-pdl.com/85

Inscription auprès de :

Isabelle PASQUEREAU
02.51.62.79.04
isabelle.pasquereau@btpcfa-pdl.com

TROUVER SON ENTREPRISE

METTRE TOUTES LES CHANCES DE SON CÔTÉ

■ Pour trouver une entreprise, il faut commencer vos démarches le plus tôt possible.

Préinscrivez-vous au CFA pour qu'il puisse vous accompagner dans votre recherche et vous mettre en relation avec ses entreprises partenaires en fonction de votre situation.

RÉDIGEZ votre CV et votre lettre de motivation pour l'entreprise,

c'est indispensable pour laisser une trace de votre passage et montrer votre motivation

ORGANISEZ votre recherche d'entreprise,

vous faites les démarches, car c'est vous le futur salarié et non vos parents !

RÉALISEZ des stages dans les entreprises,

une étape importante qui valide votre projet professionnel et le choix de votre formation

LE CV

Indiquez vos nom, prénom, adresse complète, n° de portable et email

Mettez une photo valorisante où vous souriez (et non un selfie ou celle de la carte d'identité)

Détaillez votre parcours, précisez ce que vous avez vu ou fait pendant vos stages

Notez toutes les informations utiles qui vous mettent en valeur. (ex : sport, jeune sapeur pompier, baby sitting...)

LA LETTRE DE MOTIVATION

Exprimez votre motivation pour le métier : pourquoi avoir choisi celui-ci et non un autre ?

Indiquez votre intérêt pour l'alternance

Montrez que vous êtes intéressé par cette entreprise

Rédigez de façon soignée et sans faute d'orthographe

Notez vos vraies qualités

Faites-vous relire

■ Réalisez un tableau de suivi de vos démarches.

Déplacez-vous dans toutes les entreprises autour de votre domicile et laissez vos CV et lettre de motivation à l'entreprise même si elle vous indique qu'elle ne recherche pas d'apprenti. Elle peut changer d'avis. Vous pouvez également faire une recherche sur notre Jobboard : <https://www.btpcfa-pdl.com/consulter-offres-alternance/>

Relancez chaque semaine les entreprises qui ne vous ont pas donné de réponse.

Recherchez des offres de contrat sur internet : France Travail, « La Bonne Alternance », Indeed, Nosemplois.fr, HelloWork.

INSCRIVEZ-VOUS À UNE DE NOS ACTIONS :

Conseils pour la rédaction du CV et lettre de motivation

Aide à la recherche d'une entreprise

Pour plus d'infos sur la recherche d'entreprise, contactez :

Carole CAVOLEAU
02.51.62.26.29
06.01.14.33.87
carole.cavoleau@btpcfa-pdl.com

Louise MÉTAIS
02.51.62.78.42
louise.metais@btpcfa-pdl.com

LE STATUT DU CANDIDAT

Le contrat d'apprentissage

■ POUR QUI ?

ÂGES MINIMUM 16 ANS

OU 15 ANS dans l'année civile, si le jeune a terminé son année de 3^{ème}. Les jeunes dont l'anniversaire est entre la rentrée scolaire et la fin de l'année civile seront sous statut scolaire jusqu'à leurs 15 ans ; leur contrat d'apprentissage débutera le lendemain.

DANS LES CAS SUIVANTS, PAS DE LIMITE D'ÂGE

Le candidat est reconnu travailleur handicapé.

Le candidat a un projet de création ou reprise d'une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme.

Le candidat est une personne inscrite en tant que sportif de haut niveau.

ÂGE MAXIMUM 29 ANS RÉVOLUS

Il peut être porté à 35 ans révolus dans les cas suivants :

- l'apprenti veut signer un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu.
- le précédent contrat de l'apprenti a été rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté.
- le précédent contrat de l'apprenti a été rompu pour inaptitude physique et temporaire. Dans ces cas, il ne doit pas s'écouler plus d'un an entre les deux contrats.

Le contrat est signé par l'employeur, l'apprenti et son représentant légal si l'apprenti est mineur, avant la date d'embauche.

Toute entreprise du secteur privé peut embaucher un apprenti.

Les organismes du secteur public (collectivités, hôpitaux...) peuvent également recourir à l'apprentissage.

■ DURÉE DU CONTRAT

Le contrat d'apprentissage peut être conclu dans le cadre d'un CDD ou d'un CDI.

CAP 2 ANS*

CS 1 AN

BP 2 ANS

BAC PRO 3 ANS

BTS 2 ANS

La durée du contrat peut être réduite ou allongée, en fonction des résultats du positionnement réalisé par le CFA.

*3 ans pour le CAP Ebéniste

■ TEMPS DE TRAVAIL

35 H PAR SEMAINE

Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés, (35 heures), que ce soit en entreprise ou au centre de formation.

L'apprenti a droit aux congés payés légaux soit 5 semaines par an.

La durée du travail des apprentis de moins de 18 ans est augmentée dans certains secteurs d'activité et sur chantier afin qu'ils puissent travailler jusqu'à 40 heures par semaine et 10 heures par jour sous certaines conditions de compensation.

À NOTER :

■ RUPTURE ANTICIPÉE DU CONTRAT LES 45 PREMIERS JOURS

Pendant une période de 45 jours (consécutifs ou non) de formation pratique en entreprise, le contrat peut être rompu par l'employeur ou par l'apprenti (ou son représentant légal) sans motif. La rupture doit, dans tous les cas, être constatée par écrit et notifiée à la Direction du centre de formation.

■ RÉMUNÉRATION

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge*. Elle progresse chaque nouvelle année calendaire d'exécution de son contrat. Il perçoit une rémunération majorée si son entreprise relève de la Convention collective du Bâtiment (cf tableau de droite).

SALAIRE MINIMUM DÉFINI PAR LA LOI				
RÉMUNÉRATION VERSÉE PAR L'ENTREPRISE EN % DU SMIC*				
ANNÉE D'APPRENTISSAGE	AVANT 18 ANS	DE 18 À 20 ANS	DE 21 À 25 ANS	26 ANS ET PLUS
1 ^{ÈRE} ANNÉE	27 %	43 %	53 %**	100 %**
2 ^{ÈME} ANNÉE	39 %	51 %	61 %**	100 %**
3 ^{ÈME} ANNÉE	55 %	67 %	78 %**	100 %**

CONVENTION COLLECTIVE DU BÂTIMENT				
RÉMUNÉRATION MINIMALE VERSÉE PAR L'ENTREPRISE EN % DU SMIC*				
ANNÉE D'APPRENTISSAGE	AVANT 18 ANS	DE 18 À 20 ANS	DE 21 À 25 ANS	26 ANS ET PLUS
1 ^{ÈRE} ANNÉE	40 %	50 %	55 %	100 %
2 ^{ÈME} ANNÉE	50 %	60 %	65 %	100 %
3 ^{ÈME} ANNÉE	60 %	70 %	80 %	100 %

* Le changement de salaire dû au franchissement de tranche d'âge se fait le mois suivant l'anniversaire du salarié.
** ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé si plus élevé.
Faites une simulation de votre rémunération en apprentissage : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-alternant/etape-1>

LA FORMATION CONTINUE

■ POUR QUI ?

VOUS ÊTES SALARIÉ

VOUS ÊTES EN RECONVERSION PROFESSIONNELLE

Toutes nos formations sont accessibles dans le cadre de la formation continue. En fonction de votre situation, plusieurs dispositifs existent :

DISPOSITIFS	TYPE D'ALTERNANCE	STATUT PENDANT LA FORMATION	RÉMUNÉRATION
Contrat de professionnalisation	Formation alternée par des périodes en centre de formation et en entreprise	Salarié de l'entreprise	Définie par l'entreprise d'accueil. Le salaire minimum (légal ou conventionnel) est calculé en fonction de votre âge et de votre niveau de formation au moment de votre entrée en entreprise.
Plan de Développement des Compétences			Maintien de la rémunération du salarié, sauf si la formation se déroule hors temps de travail
Projet de Transition Professionnelle	Formation alternée par des stages en entreprise	Stagiaire de la formation professionnelle	Définie par votre employeur actuel, maintenue par Transition Pro
Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) ou Congé de reclassement			Le salarié a droit au versement de l'Allocation de Sécurisation Professionnelle (ASP). À partir de l'entrée en formation, la rémunération est définie par vos droits France Travail.
Aide Individuelle à la Formation (AIF)			Définie par vos droits France Travail
Formations financées par la Région Pays de la Loire, "1 emploi = 1 formation" (demandeurs d'emploi)			Définie par vos droits France Travail
Financement individuel			Pas de rémunération

Pour plus d'informations sur les dispositifs, consultez le site internet : www.travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Candidat en situation de handicap : Anne-Laure BARREAU, référente handicap du CFA, se tient à votre disposition : annelaure.barreau@btpcfa-pdl.com 02.51.62.70.70

■ RÉPARTITION SUR L'ANNÉE DE FORMATION

CAP - 2^{nde} Bac Pro BP - CS* - Titre Pro*

1^{ère} ANNÉE : 14 SEMAINES MAXIMUM

2^{ème} ANNÉE : 12 SEMAINES MINIMUM AU CFA

5 SEMAINES DE CONGÉS

1 sem. au CFA

2 sem. en entreprise

34 SEMAINES EN ENTREPRISE

* Pour les CS et les TP, le temps de formation au CFA est de 13 semaines.

Première et Terminale Bac Pro BTS

20 SEMAINES AU CFA

2 sem. au CFA

2 sem. en entreprise

27 SEMAINES EN ENTREPRISE

5 SEMAINES DE CONGÉS

■ HORAIRES DE FORMATION EN CENTRE

8h30 - 12h00

13h15 - 16h45

Horaires identiques du lundi au vendredi. Pause de 10 minutes dans la matinée et l'après-midi.

■ MATIÈRES ENSEIGNÉES

Les semaines de formation au CFA incluent des enseignements techniques et généraux ainsi qu'une heure de suivi d'alternance. Les matières enseignées peuvent varier en fonction des diplômes et du profil du candidat :

Enseignement technique

Atelier

Technologie

Étude des constructions

Sciences et techniques industrielles ou de l'ingénieur

Gestion de travaux

Enseignement général

Mathématiques

Sciences physiques et chimiques

Prévention - Santé - Environnement

Langue vivante : Anglais

Français et Histoire - Géographie Enseignement moral et civique

Arts appliqués et culture artistique

Éducation Physique et Sportive

Communication

Management

Économie Gestion